

Deuxième session des Etats Généraux pour le pluralisme : « L'information et le service public, c'est notre affaire »

Le samedi 17 mai, à la Bourse du travail de Paris, s'est tenue la deuxième session des Etats Généraux pour le pluralisme. Les organisateurs se sont accordés sur une déclaration finale résumée ci-dessous.

L'information, c'est notre affaire. Le droit d'informer doit être accessible à tous. Les médias sans but lucratif (et parmi eux les médias associatifs et syndicaux) doivent bénéficier prioritairement des aides publiques, directes et indirectes, bénéficiant paradoxalement, à ce jour, aux médias les plus mercantiles et, de fait, aux publicitaires. La remise en cause des ordonnances de 1944 et 1945 sur la presse sont inacceptables, comme le sont les abandons des tarifs postaux privilégiés et du taux réduit de TVA, ainsi que la perspective d'une libéralisation de la distribution de la presse.

L'information est un bien public. Ce ne doit pas être un bien privé soumis notamment à des censures arbitraires et à des secrets discrétionnaires. La protection des sources doit être garantie par une loi qui ne laisse aucune prise aux interprétations abusives de la police et de la justice. Les secrets commerciaux et bancaires doivent être levés. Les entreprises doivent être accessibles aux journalistes soucieux d'enquêter sur les conditions de travail.

Le droit d'être informé ne devrait excepter aucun domaine. Or, l'information sur les questions et les mobilisations sociales est atrophiée. Le droit d'informer, qui est aussi celui de tous les acteurs de la vie sociale, est confisqué par des

responsables de rédaction qui prétendent de surcroît exercer un véritable droit d'ingérence dans l'organisation démocratique des mobilisations. Sans développement d'un réel pluralisme, les contestations que suscitent de tels abus resteront légitimes.

Le service public, c'est notre affaire

Contre la volonté de le dépecer aux bénéfices des télévisions privées et, plus généralement, de la constitution de « médias globaux » essentiellement privés eux aussi, il est urgent de **sauver le service public de l'audiovisuel et de le développer**. Un financement des chaînes publiques indépendant de la publicité et pérenne suppose, notamment, que la redevance, rendue proportionnelle aux revenus, pour ne pas aggraver la baisse du pouvoir d'achat des plus démunis, soit augmentée. Or, la « réforme » qui se prépare aura notamment comme conséquences un sous-financement du sous-financement du secteur public, une centralisation et une rentabilisation lourde de menace sur l'emploi, sur la diversité des programmes et sur le pluralisme de l'information, la constitution d'un secteur public de seconde zone rendu disponible pour de nouvelles privatisations.

Contre les tentatives d'asservir l'information et la culture aux prétendues lois du marché, il est urgent de construire un **pôle public et associatif des médias sans but lucratif**, véritable service public de l'information et de la culture, garant du pluralisme, riche de sa diversité et respectueux de la multiplicité de ses formes. Dans ce but, la concession des chaînes privées à des groupes dépendants de marchés publics doit cesser. Pour cette raison, entre autres, la déprivatisation de TF1 doit être mise en œuvre. Les dispositions contre les concentrations multimédias doivent être renforcées. Le statut public de l'AFP, aujourd'hui menacée de privatisation, doit être conforté. Les médias du tiers secteur doivent être soutenus, par un fond de soutien mieux doté et étendu aux télévisions associatives. Celles-ci,

comme les radios associatives, doivent bénéficier d'un droit d'accès à tous les réseaux de diffusion.

Puisque l'information et le service public sont notre affaire, c'est l'affaire de tous de se mobiliser pour défendre le pluralisme contre les attaques frontales qu'il subit et pour exiger son expansion.

Paris, le 19 mai 2008 – Contact : 06 21 21 36 13.